

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 26 février 2009

Etaients présents : M. Pierre GOUBET, M. Jean-Claude LAZZARONI, Mme Françoise ROY, M. Pierre COMMARMOT, Mme Evelyne GUILLET, M. Robert RESTA, Mme Michèle BERTHE, Mme Jacqueline ACCARDO, M. Marc MICOUD, M. Robert TURGIS, M ; Jacques ETOYAN, M. Marc PELARDY, M. Claude CHARTON, Mme Ludwina CUMIN, Mme Muriel BRUGNOT, M. Benoit DORE, Mme Lydie PONS, M. Yves ROUX, Mme Marie-Jeanne BOUILLON, M. Michel BECAVIN.

Etaients excusés et représentés : Mme Catherine BRIDAY représentée par M. Marc MICOUD, Mme Marie GIROT représentée par M. Robert ROCHE

Absents : Mme Jocelyne CHAGNON, Mme Patricia CLUZEL, Mme Sabrina DERRAS, M. Matthieu MOREL.

\*\*\*

### **I. – Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme Evelyne Guillet est désignée secrétaire de séance.

### **II. – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2009**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et sans observation le compte rendu de la séance du 29 janvier 2009.

### **III. Finances : Budget commune**

- Choix du régime des provisions

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lorsqu'une équipe municipale procède au vote de son premier budget, elle doit définir le régime des provisions qu'elle souhaite adopter :

- soit le régime semi-budgétaire qui prévoit une mise en réserve de la provision par le biais d'une opération comptable passant par une écriture de dépense réelle en dépense de fonctionnement, avec en contrepartie une écriture passée en recette par le trésorier sur un compte de mise en réserve,
- soit le régime budgétaire par lequel la provision fait l'objet d'un mouvement d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement ; la provision est inscrite budgétairement mais il n'y a pas de mouvement de trésorerie, la provision se retrouvant dans l'autofinancement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le régime semi-budgétaire des provisions.

- Reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2008

Les résultats de l'exercice 2008 s'établissent de la façon suivante :

- section de fonctionnement : excédent de 744 969.58 €,
- section d'investissement : excédent de 1 236 242.11 € avec 109 920 € de restes à réaliser.

Il est précisé à M. Roux que les restes à réaliser correspondent à des sommes engagées en 2008 et qui seront mandatées en 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la reprise par anticipation de ces résultats pour l'établissement du budget primitif 2009.

- Vote des taxes directes locales

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe sans augmentation par rapport à 2008 le taux des taxes directes locales. Ainsi, pour l'année 2009, les taux restent les suivants :

- Taxe habitation : 10,99 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,08 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,86 %

- Vote du budget primitif 2009 du service principal

Mme l'Adjointe aux finances présente les grandes lignes directrices qui ont gouverné lors de l'établissement du budget 2009. Elles peuvent se résumer ainsi :

- pas d'augmentation de la fiscalité locale,
- un encadrement des dépenses de fonctionnement pour conserver une capacité d'investissement importante,
- pas de recours à l'emprunt pour financer le fonctionnement.

Mme l'Adjointe aux finances présente alors les différents chapitres ou opérations constitutifs du budget, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Différents points soulèvent quelques interrogations de l'assemblée et demandent alors quelques précisions :

- les subventions aux associations : la subvention exceptionnelle pour les jeunes sapeurs pompiers pour le championnat à l'étranger a été malencontreusement oubliée, les 2000 € promis seront donc inscrits dès la prochaine décision modificative. Pour les subventions aux associations des écoles, elles sont diminuées puisque certaines dépenses ont été reprises en direct par le budget de la commune afin de réaliser des économies d'échelle en groupant les commandes (exemple des transports).
- en réponse à l'Assemblée inquiète du devenir des recettes de fonctionnement provenant de la Communauté de communes par l'intermédiaire de la taxe professionnelle dont la suppression a été annoncée, M. le Maire indique que pour l'instant aucune solution de remplacement n'a été définie par l'Etat, des pistes sont en réflexion. De ce fait, les recettes provenant de la CCMP

(attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) ont été maintenues sur le même montant que 2008.

- La commune ne signera pas la convention pour le reversement anticipé de la TVA dès cette année malgré la possibilité ouverte par le gouvernement. En effet, les critères semblent difficiles à remplir pour Saint-Maurice-de-Beynost (moyenne d'investissement en hausse) et surtout des dépenses sont non affectées en investissement, il ne semble donc pas judicieux de vouloir cette année anticiper une recette future.
- Pour répondre à M. Roux sur le volume de la dette, Mme l'Adjointe aux finances indique qu'une société spécialiste dans la gestion des emprunts va prochainement être rencontrée pour réfléchir sur des économies éventuelles à réaliser pour le remboursement de cette dette. Mais étant donné la structuration de cette dernière, non constituée de produits à taux variables mais seulement de prêts à taux fixes relativement faibles, réaliser d'importantes économies ne semble pas envisageable.

Le conseil municipal, suite à la présentation de Mme l'Adjointe aux finances et à sa demande d'un vote « groupé » par section à laquelle il n'est fait aucune objection, vote à l'unanimité le budget primitif 2009 de la commune qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 4 873 717, 58 €
- section d'investissement : 2 550 543, 19 €

- Subvention fonctionnement à l'AUGEB

Mme l'Adjointe aux finances rappelle à l'Assemblée que le vote d'une subvention dont le montant est supérieur à 23 000 € doit faire l'objet d'une délibération distincte du budget.

Pour 2009, il est prévu de verser 140 000 € à l'AUGEB.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention de 140 000 € à l'AUGEB pour la gestion du centre social Jacques Brel.

#### **IV. Finances : Budget annexe du service de l'assainissement**

- Reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2008

Les résultats de l'exercice 2008 s'établissent de la façon suivante :

- section d'exploitation : excédent de 221 309,49 €
- section d'investissement : excédent 154 781, 17 €

L'excédent d'investissement ne pouvant couvrir en totalité les restes à réaliser (186 225,46 €), la différence sera couverte en priorité par l'excédent de la section d'exploitation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la reprise par anticipation de ces résultats pour l'établissement du budget primitif 2009.

- Vote du budget primitif 2009 du service annexe de l'assainissement

Mme l'Adjointe aux finances donne quelques explications sur les grandes lignes nécessaires à la compréhension de ce budget :

- il reste quelques travaux dans le vaste chantier de mise aux normes des réseaux d'assainissement pour 186 225,46 €,
- quelques subventions restent à encaisser pour un montant de 68481 €,
- La délégation de service public pour la gestion du service de l'assainissement arrivant à terme en 2010, 15 000 € ont été prévus pour procéder à une consultation permettant de désigner une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un nouveau contrat.

Le conseil municipal, suite à la présentation de Mme l'Adjointe aux finances, vote à l'unanimité le budget primitif 2009 du service annexe de l'assainissement qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 294 250, 20 €
- section d'investissement : 550 417, 66 €

### **V. Vente de terrain APRR**

M. Turgis, en charge du dossier, expose à l'assemblée que la commune est propriétaire en indivision avec le CCAS de la commune de Beynost d'un terrain se trouvant sur le tracé de la future autoroute A432 reliant Les Echets à La Boisse.

Il est nécessaire de vendre cette parcelle à la société APRR.

Le conseil municipal, par 21 voix pour et 2 abstentions (M. Pelardy et Mme Cumin), approuve la vente de ce terrain et mandate M. le Maire pour signer les différents actes à intervenir.

### **VI. Informations diverses**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré dernièrement le Major de la gendarmerie de Miribel. Il ressort de cette entrevue qu'une régression des faits délictueux est constatée à Saint-Maurice-de-Beynost.

### **VII. Questions diverses**

M. Charton, pour répondre à une question du public (Mme Maestre) au sujet de l'entretien de la Halle des Brotteaux, informe qu'une visite de la ville a eu lieu, les résultats ont été compilés, et que des actions d'entretien seront prochainement priorisées.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,  
Pierre GOUBET